



Le président

Le changement dans la continuité !

On cherche la formule ad hoc pour décrire ce à quoi on assiste : « on prend les mêmes (ou presque) et on recommence ? » ; « un jeu de chaises musicales ? ».

Deux constats s'imposent : une composition ministérielle marquée au coin d'une politique politicienne de haut niveau ; une nouvelle régression politique à l'égard des personnes dites handicapées : elles ne représentent décidément pas une priorité pour Emmanuel Macron et sa Première ministre !

En effet, la création d'un ministère de plein exercice, même dirigé par une personnalité dite handicapée, en lieu et place d'un secrétariat d'État rattaché au Premier ministre, constitue la négation la plus nette du refus de considérer une politique de réduction des situations de handicap vécues par plusieurs millions de nos concitoyens comme devant être nécessairement « transversale », c'est-à-dire prise en charge par chacun des ministères constitués.

Ce choix constitue également la négation la plus nette des recommandations du Comité des droits des personnes « handicapées » de l'ONU qui n'a eu de cesse au cours du dernier quinquennat, malgré une structure ministérielle française plus pertinente qu'à présent, d'appeler le Gouvernement à respecter sa signature de la Convention Internationale des droits des personnes handicapées.

Dès lors, il apparaît indispensable que le Mouvement associatif se concerte pour se mobiliser de manière unitaire, comme il avait su le faire au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy, pour rappeler à ce Gouvernement, peut-être intérimaire, quelles sont les exigences essentielles des personnes dites handicapées !

Dijon, le 20 mai 2022.